

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 393

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 9 A

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« postérieurement à »

le mot :

« après ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.